

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 3 avril 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce troisième jour du mois d'avril deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Madame Mélissa Girard, Mairesse, propose un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017;
5. Dépôt du rapport périodique du 1^{er} janvier au 31 mars 2017;
6. Dérogation mineure pour un terrain situé sur une partie des lots 151 et 152 rang des Lacs;
7. Dérogation mineure pour un terrain situé sur une partie des lots 120 et 121 rue Notre-Dame;
8. Adoption du règlement #228-65 qui modifie le règlement #228-64 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017;
9. Renouvellement des assurances de la municipalité 2017-2018;
10. Embauche des monitrices pour le terrain de jeux 2017;
11. Approbation du bilan des actions en sécurité incendie sur le territoire de Notre-Dame-des-Monts pour 2016;
12. Formation sur les élections municipales 2017;
13. Location d'un balai mécanique pour les travaux de voirie;
14. Achat d'un détecteur de métal;
15. Renouvellement de la formation en secourisme;

16. Projet de règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est;
17. Renouvellement de la quote-part de la municipalité pour le transport adapté;
18. Correction de la résolution #2016-06-3145 concernant la quote-part de la municipalité pour le transport adapté en 2016;
19. Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour la 19^e édition des Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;
20. Demande de commandite de la Maison des jeunes Esper-Ados pour un quillothon;
21. Demande de commandite du 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix;
22. Demande de commandite de l'association des pompiers de Clermont Inc.;
23. Invitation du syndicat local de l'UPA de Charlevoix-Est à son souper annuel;
24. Invitation à la 7^e édition du tournoi de golf de la Maison de la Famille de Charlevoix;
25. Invitation au tournoi de golf bénéfique de la SPCA Charlevoix;
26. Invitation au tournoi de golf au profit du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC);
27. Coordination et organisation du terrain de soccer pour l'été;
28. Promotion de l'arrière pays et cotisation à Tourisme Charlevoix;
29. Travaux à la caserne incendie;
30. Programmation des travaux de la taxe d'accise 2014-2018;
31. Paiement des frais inhérents pour la formation sur l'eau potable;
32. Service première ligne pour le portable utilisé par les pompiers;
33. Prix pour le service de vérification et de validation du débitmètre;
34. Formation en secourisme pour les pompiers et diverses personnes de la municipalité;
35. Varia
36. Comptes à ratifier de mars 2017;
37. Comptes à payer de mars 2017;
38. Salaire du mois de mars 2017;
39. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
40. Période de questions allouée aux contribuables;
41. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2017-04-3438

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3439

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 6 mars 2017 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE DU 1^{er} JANVIER AU 31 MARS 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3440

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présent :

D'accepter le dépôt du rapport périodique du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

6 – DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉ AU 37 RANG DES LACS SUR UNE PARTIE DES LOTS 151 ET 152

RÉSOLUTION 2017-04-3441

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 18 mars 2017 concernant la propriété situé au 37 Rang des Lacs;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de réputer conforme un garage avec une hauteur de 4,72 mètres alors que la hauteur maximale exigée au Règlement de zonage numéro 228-35 ne doit pas excéder celle de la maison, soit 4,14 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la propriété situé au 37 Rang des Lacs sur lots 151 et 152 du Cadastre du Canton DeSales.

7 - 7 - DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉ AU 115 RUR PRINCIPALE SUR UNE PARTIE DES LOTS 120 ET 121

RÉSOLUTION 2017-04-3442

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 17 mars 2017 concernant la propriété située au 115 Rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de réputer conforme un lot ayant une largeur de 39,5 mètres alors que la largeur minimale exigée pour un lot situé dans la zone AH (ilot de consolidation) du Règlement de lotissement numéro 228-36 est de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant la propriété située au 115 Rue Notre-Dame sur une partie des lots 120 et 121 du Cadastre du Canton De Sales rue Notre-Dame.

8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-65 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT #228-64 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES), LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3443

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-65 qui modifie le règlement #228-64 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017.

**9 - RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ
2017-2018**

RÉSOLUTION 2017-04-3444

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2017-2018 pour un montant de 19 057\$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

10 – EMBAUCHE DES MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEUX 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3445

CONSIDÉRANT un besoin de deux monitrices pour le terrain de jeux municipal;

CONSIDÉRANT le travail effectué par les monitrices en 2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'embaucher Mlles Stéfany Guay et Mégan Lavoie au taux horaire de 11,25\$. Les heures d'ouverture du terrain de jeux seront de 9h00 à 16h00 et ce, du lundi au vendredi. De plus, un service de garde est offert de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30. Le terrain de jeux 2017 sera ouvert à compter du 26 juin au 18 août 2017. Les inscriptions auront lieu le 18 mai de 18h30 à 20h00 à la patinoire et le 19 mai de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 au bureau de la municipalité. Les tarifs seront les suivants : 155,00\$ pour un premier enfant, 140,00\$ pour un deuxième et 330,00\$ pour 3 enfants et plus (forfait familial). Des frais de 110,00\$ seront exigés lorsque les parents auront besoin du service de garde.

**11 - APPROBATION DU BILAN DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE
SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS POUR 2016**

RÉSOLUTION 2017-04-3446

CONSIDÉRANT QUE le bilan annuel des actions en sécurité incendie a été rédigé par M. Éric Gauthier, coordonnateur régional et préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE le bilan annuel des actions en sécurité incendie pour 2016 sera approuvé par le conseil des maires lors de leur prochain conseil;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le bilan annuel 2016 des actions en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et d'acheminer une copie de la résolution à M. Éric Gauthier, coordonnateur et préventionniste à la MRC de Charlevoix-Est.

12 – FORMATION SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3447

CONSIDÉRANT les élections municipales qui se tiendront en novembre 2017;

CONSIDÉRANT une offre de formation qui se tiendra les 7 et 8 juin 2017 à l'hôtel Plaza de Québec;

CONSIDÉRANT que cette formation est gratuite et qu'elle permet d'acquérir des connaissances sur le processus d'élection;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE la directrice générale d'élection de la municipalité Mme Marcelle Pedneault à cette formation gratuite de 2 jours, de défrayer le coût des dépenses inhérentes et d'autoriser le paiement de ces dépenses.

13 - LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

RÉSOLUTION 2017-04-3448

CONSIDÉRANT un tarif horaire de 115\$ pour la location d'un balai mécanique pour le nettoyage des rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT un coût de transport de 115\$;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LOUER un balai mécanique pour le nettoyage printanier des rues de la municipalité au tarif horaire de 115.00\$ plus un montant de 115.00\$ pour le transport à la ville de Clermont et d'autoriser le paiement.

14 – ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE MÉTAL

RÉSOLUTION 2017-04-3449

CONSIDÉRANT que le détecteur de métal de la municipalité n'est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait quelques centaines de dollars pour le réparer;

CONSIDÉRANT l'utilité de l'appareil pour identifier les valves d'eau située sous le niveau du sol;

CONSIDÉRANT différent prix reçus pour un détecteur de métal neuf;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le prix de la compagnie Lou-Tec pour un détecteur de métal Magna-Trak au prix de 1 099,99\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

15 – RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION EN SECOURISME

RÉSOLUTION 2017-04-3450

CONSIDÉRANT que la carte de secourisme de M. Serge Dufour et Mme Marcelle Pedneault sera échue le 13 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut former 2 personnes gratuitement, les inscriptions supplémentaires seront facturés 104\$ chacune plus les taxes pour 2 jours de formation;

CONSIDÉRANT une offre de Formation Prévention Secours Inc.;

Il EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière et M. Serge Dufour, employé municipal à la formation secourisme en milieu de travail qui se tiendra les 30 mai et 6 juin à la Maison Otis de Baie-Saint-Paul.

**16 – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-01-17 SUR
L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DES SERVICES
PROJETÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2017-04-3451

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Charlevoix-est relativement au transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la réception du projet de règlement 283-01-17 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.28 de la Loi sur les transports;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du projet de règlement numéro 283-01-17 la MRC de Charlevoix-Est doit obtenir l'avis des municipalités sur ledit projet de règlement, conformément à l'article 48.29 de la Loi sur les transports;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est doit transmettre l'avis de la municipalité/ville au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu unanimement, de donner un avis favorable au projet de règlement numéro 283-01-17 sur l'organisation du transport collectif et des services projetés de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'article 48.29 de la Loi sur les transports.

**17 – RENOUVELLEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ
POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ**

RÉSOLUTION 2017-04-3452

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son Service de transport;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2\$ par transport adapté en début d'année 2017;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3\$ par transport adapté à compter du 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2017 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu unanimement de défrayer la quote-part au montant de 1 613\$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2017.

**18 – CORRECTION DE LA RÉSOLUTION #2016-06-3145 CONCERNANT
LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE TRANSPORT
ADAPTÉ EN 2016**

RÉSOLUTION 2017-04-3453

CONSIDÉRANT une erreur sur le montant de la quote-part lors de l'adoption de la résolution 2016-06-3145;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2016 du transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est (STCCE);

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 2\$ par transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service (STCCE) Service de transport collectif de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu unanimement de confirmer la quote-part au montant de 1061,00\$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2016.

**19 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE
TEMPORAIRE POUR LA 19^e ÉDITION DES GRANDS RENDEZ-VOUS
CYCLISTES DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-04-3454

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un courriel de la part des Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que ce courriel a pour but de demander à la municipalité l'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le parcours de 125 km et le Grandfondo (2 ou 3 parcours de 50 à 125 km) qui emprunteront les routes de la municipalité le dimanche 4 juin 2017;

CONSIDÉRANT un second évènement le 22 juin 2017 qui consiste en un tour cycliste de la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul (40, 60 ou 100 km);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le passage et l'affichage temporaire pour l'épreuve le routier et le Grandfondo prévu le 4 juin ainsi que pour le tour cycliste de la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul prévu le 22 juin prochain.

Cc Pierre Beauchesne Responsable des autorisations pour Les Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix.

**20 - DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MAISON DES JEUNES ESPER-
ADOS POUR UN QUILLOTHON**

RÉSOLUTION 2017-04-3455

CONSIDÉRANT une demande de la Maison Esper-Ados de Notre-Dame-des-Monts pour une commandite lors du quillothon qui se tiendra le 15 avril prochain à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette activités est d'amasser des fonds pour l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER une commandite de 50\$ pour le quillothon de la Maison des jeunes esper-Ados qui se tiendra le 15 avril 2017 à la salle de quilles de Clermont et d'autoriser le paiement.

21 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU 106^e GROUPE « FAUCON DES MONTS » DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2017-04-3456

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre datée du 28 février 2017 de la part du 106^e Groupe scout « Faucon des Monts » de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité un soutien financier.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un don de 25\$ au 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix et d'autoriser le paiement.

22 – DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE CLERMONT INC.

RÉSOLUTION 2017-04-3457

CONSIDÉRANT une lettre reçue concernant la soirée annuelle de l'Association des pompiers de Clermont qui aura lieu le samedi 29 avril 2017;

CONSIDÉRANT que ce souper permettra d'amasser de l'argent qui servira à financer des activités ou engagements de l'Association des pompiers de Clermont;

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ pour un billet permettant de participer au souper;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER les cartes des pompiers désirant assister à cet évènement au coût de 25\$ par billet, d'acheter une carte pour la conseillère Mme Donatha Lajoie qui représentera la municipalité et d'autoriser le paiement.

23 - INVITATION DU SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE CHARLEVOIX-EST À SON SOUPER ANNUEL

RÉSOLUTION 2017-04-3458

CONSIDÉRANT une invitation du syndicat local de l'UPA de Charlevoix-Est pour son souper annuel suivi d'une soirée dansante qui se tiendra le 6 mai 2017 au centre récréatif de Saint-Aimé-des-Lacs;

CONSIDÉRANT un coût de 30\$ pour un billet;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter une carte pour le souper de l'UPA de Charlevoix-Est le 6 mai 2017 au coût de 30.00\$ et d'autoriser le paiement. C'est le conseiller M. Alexandre Girard qui représentera la municipalité.

**24 - INVITATION À LA 7^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA
MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-04-3459

CONSIDÉRANT une invitation de la Maison de la famille pour assister à la 6^e édition du tournoi de Golf le dimanche 28 mai 2017 au Club Murray Bay de La Malbaie;

CONSIDÉRANT un coût de 95\$ pour le droit de jeu et le souper;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 95\$ équivalent au coût d'une inscription à la 7^e édition du tournoi de golf de la maison de la famille et d'autoriser le paiement.

**25 - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SPCA
CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-04-3460

CONSIDÉRANT une invitation de la SPCA Charlevoix pour son 4^e tournoi de golf annuel qui aura lieu le 16 septembre 2017 sous la présidence d'honneur de Mme Katy Murray;

CONSIDÉRANT un coût de 75\$ pour le golf et le souper;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ à la SPCA Charlevoix et d'autoriser le paiement.

**26 - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU
REGROUPEMENT POUR L'INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-04-3461

CONSIDÉRANT une invitation du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) à la 12^e édition de son tournoi de golf qui aura lieu le 3 juin 2017 au Club de Golf Murray Bay de La Malbaie;

CONSIDÉRANT que cet organisme vient en aide aux parents d'enfants, adolescent et adulte vivant avec une déficience intellectuelle, un retard de développement, de l'autisme ou autres;

CONSIDÉRANT un coût de 50\$ pour le golf et de 25\$ pour le souper;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE la mairesse Mme Mélissa Girard à la 12^e édition du tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) au coût de 75\$ et d'autoriser le paiement.

**27 - COORDINATION ET ORGANISATION DU TERRAIN DE SOCCER
POUR L'ÉTÉ**

RÉSOLUTION 2017-04-3462

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser des activités sportives pour les jeunes sur le terrain de soccer de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des bénévoles ont démontré de l'intérêt pour s'impliquer dans la gestion des activités du soccer cet été;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De nommer Mme Nicole Boudreault Côté, conseillère et M. Benoît Côté, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier, pour s'occuper des activités du terrain de soccer pour l'été et de former un comité avec des bénévoles au besoin.

**28 - PROMOTION DE L'ARRIÈRE PAYS ET COTISATION À TOURISME
CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2017-04-3463

CONSIDÉRANT une demande de Tourisme Charlevoix afin de la bonifier la visibilité du secteur de l'arrière-pays dont Notre-dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs et Saint-Urbain font partis;

CONSIDÉRANT un montant disponible en crédit marketing de 11 782\$ correspondant à 20% de la taxe d'hébergement généré par le secteur de l'arrière-pays;

CONSIDÉRANT que la cotisation payée à Tourisme Charlevoix de 2 900,16\$ pour 2017 pourrait être ajoutée au 11 782\$ avec l'accord de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les actions marketing privilégiées seront cohérentes avec la campagne été automne de Tourisme Charlevoix;

CONSIDÉRANT que M. André Rouleau a été nommé représentant de l'arrière-pays au sein de Tourisme Charlevoix;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'ACCEPTER que la cotisation de 2 900,16\$ payée à Tourisme Charlevoix soit utilisée pour effectuer la promotion de l'arrière-pays et de mandater la conseillère Marie-Claude Gilbert afin de représenter la municipalité lors des prochaines rencontres concernant ce dossier;

29 – TRAVAUX À LA CASERNE INCENDIE

RÉSOLUTION 2017-04-3464

CONSIDÉRANT un incident survenu à la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que des travaux devront être effectués pour réparer le bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 545,16\$ pour la réparation des bris et d'autoriser le paiement.

30 – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TAXE D’ACCISE 2014-2018

RÉSOLUTION 2017-04-3465

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu’il y a lieu d’y apporter des modifications et d’en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire ;
- La municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

31 – PAIEMENT DES FRAIS INHÉRENTS POUR LA FORMATION SUR L’EAU POTABLE

RÉSOLUTION 2017-04-3466

CONSIDÉRANT qu’une formation sur l’eau potable débutera le 18 avril à Saint-Anne-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT que le coût de cette formation est de 3 599,36\$ pour 3 semaines;

CONSIDÉRANT qu'une résolution pour l'inscription de M. Benoît Côté a été entérinée en octobre 2016 (2016-10-3284);

CONSIDÉRANT qu'il y aura des frais de déplacements et de repas reliés à cette formation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'AUTORISER le paiement de la formation au coût de 3 599,36\$ à la Commission scolaire des Trois-Lacs, de payer les frais inhérents pour suivre la formation à M. Côté et d'autoriser le paiement de ces dépenses.

32 – SERVICE PREMIÈRE LIGNE POUR LE PORTABLE UTILISÉ PAR LES POMPIERS

RÉSOLUTION 2017-04-3467

CONSIDÉRANT que certaines données concernant les visites de prévention doivent être comptabilisées sur ordinateur;

CONSIDÉRANT qu'il faut installer un logiciel sur le portable de la municipalité;

CONSIDÉRANT une offre de service de la MRC Charlevoix-Est pour faire l'installation du logiciel au coût de 50\$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 50\$ plus les taxes applicables à la MRC de Charlevoix-Est pour l'installation du logiciel première ligne permettant aux pompiers de comptabiliser les visites de prévention effectuées dans la municipalité et d'autoriser le paiement.

33 – PRIX POUR LE SERVICE DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION DU DÉBITMÈTRE

RÉSOLUTION 2017-04-3468

CONSIDÉRANT que le débitmètre doit être vérifié à chaque année;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour effectuer la vérification;

CONSIDÉRANT un prix fait conjointement avec Saint-Aimé-des-Lacs pour réduire les coûts de transport;

Il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le prix de 821\$ plus les taxes applicables de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée pour la vérification du débitmètre et d'autoriser le paiement. Le prix sera diminué si une 3^e municipalité est incluse dans cette offre.

34 – FORMATION EN SECOURISME POUR LES POMPIERS ET DIVERSES PERSONNES DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2017-04-3469

CONSIDÉRANT que plusieurs pompiers de la municipalité doivent renouveler leur formation en secourisme;

CONSIDÉRANT une offre de formation de M. Éric Tremblay, directeur des opérations à la CTAQ, à 60\$ par personne;

CONSIDÉRANT la disponibilité de tous les 26 et 27 avril 2017 de 18h00 à 22h00 pour suivre la formation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'INSCRIRE 4 pompiers et 1 monitrice à la formation de secourisme offerte par M. Érick Tremblay et d'autoriser le paiement. D'autres personnes se joindront à ce groupe.

35 - VARIA

36 - COMPTES À RATIFIER DE MARS 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3470

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	11 346,97\$
Eau potable :	<u>757,52\$</u>
Total :	12 104,49\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1873-1874-1879-1880-1882-1883-1884-1885-1886.

37 - COMPTES À PAYER DE MARS 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3471

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2016 :

Fonds d'administration :	63 164,45\$
Eau potable :	<u>0\$</u>
TOTAL :	63 164,45\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017 au montant de 63 164,45 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 63 164,45\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

38 - SALAIRES DU MOIS DE MARS 2017

RÉSOLUTION 2017-04-3472

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2017 au montant de 11 105,26\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2017 au montant de 11 105,26\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1875-1876-1878-1881-1887-1888-1889-1890-1891.

39 - RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse suppléante et les conseillers (ères) font leur rapport.

40 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

41 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-04-3473

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la séance soit levée. Il est 19h45.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 1er mai 2017.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.